

L'acTU



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

L'acTU n°112 - Le Trait d'Union du mois de mai 2021

La chronique de ...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisation) approuvé en 2006. Quatre bureaux d'études avaient répondu à l'appel d'offre pour la révision du P.L.U. ; après examen des dossiers et entretiens la Commission d'appel d'offre communale (C.A.O.) a retenu la candidature du Cabinet CAZAL à Paris.

Un P.L.U. organise l'urbanisation du territoire communal à travers des orientations d'aménagement et des règles qui s'imposent à tous, dans l'intérêt général et dans une perspective de développement durable. Il prend en considération la diversité des enjeux urbains, l'habitat, le développement économique, la gestion des risques naturels et industriels, la protection des espaces naturels et la valorisation du patrimoine.



Son élaboration nécessite la concertation et la participation de la population. Afin que chacun puisse suivre l'avancée de ce dossier et faire part de ses réflexions, les différents documents constituant le P.L.U. seront accessibles sur le site internet de la commune, une information par boîte à lettres, affichages et réunions sont également prévues selon l'avancée des diverses phases du futur P.L.U. Toutes observations peuvent être adressées soit par mail à urbanisme@aso95.fr soit par écrit au Service Urbanisme - Mairie d'Asnières-sur-Oise 20 rue d'Aval Eau 95270.

Nous serons à l'écoute de « TOUS » sans promettre de satisfaire toutes les demandes et/ou suggestions, l'intérêt collectif primant sur les intérêts personnels.

*Henri Poirier, adjoint au maire
en charge de l'urbanisme et du P.L.U.*

Élections régionales et départementales

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations et dans le respect des règles sanitaires, la commune recherche dès maintenant des scrutateurs pour le dépouillement des votes du 20 et 27 juin prochains. Nous lançons un appel à candidatures afin de composer une liste à l'avance. Nous vous informons que ce poste nécessite d'être vacciné ou d'avoir un test PCR négatif. Nous adresserons au Préfet la liste des personnes non vaccinées devant assurer une fonction dans les bureaux de vote afin qu'elles le soient prioritairement. Nous invitons les personnes intéressées à se faire connaître au 01 30 35 41 41.

Le billet de la Rédaction

Découvrez en complément de votre magazine « Ce mois-ci à Asnières ». Ce nouveau format vidéo mensuel publié sur Facebook revient sur l'actualité du mois précédent. Vous pourrez retrouver chaque mois les rubriques « La vie du Village », « Environnement » et « La parole aux agents » pour vous informer des nouveautés de la commune. Pour les plus jeunes, « Sophie la Girafe » s'est glissée dans le journal ! Tentez de la retrouver en feuilletant le magazine. Découvrez l'endroit où elle se cache en vous rendant sur le site internet de la commune. Très bonne lecture !



État civil *

NAISSANCES

13/03 - Gabrielle GUSTIN
02/04 - Chloé TROCHET
05/04 - Kiaan SAUTRON GABALI
12/04 - Malika TARIN

DÉCÈS

07/04 - Jules VIANAS
12/04 - Antoinette GARCIA

**en fonction des autorisations de publication.*



Rappel des règles sur les travaux de printemps



Il est rappelé, en cette saison favorable aux travaux d'aménagement, que tous travaux sont soumis à autorisation, qu'ils concernent :

- Les constructions
- Les extensions
- Le remplacement des fenêtres ou volets ainsi que leur réfection en peinture *
- Le remplacement d'un portail ou son changement de couleur *
- L'installation d'une piscine ou d'un abri de jardin
- La réfection des toitures ou l'installation de panneaux photovoltaïques
- Les travaux de ravalement



Le CERFA à compléter est à télécharger sur internet : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites, au regard des prescriptions du P.L.U., par la Communauté de Communes Carnelle Pays de France mais doivent transiter par le service urbanisme de la commune.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France étant obligatoire sur la quasi-totalité de la commune, les délais de réponses sont de deux mois pour une déclaration préalable et de trois mois pour un permis de construire.

* Les couleurs préconisées pour les menuiseries apparaissent sur le site internet de la commune. À noter que le noir et le blanc sont proscrits par le P.L.U.

Communiqué du SIECCAO : mode de désinfection



Le réseau d'eau potable du SIECCAO connaît depuis de nombreuses années un nombre de fuites en augmentation, qui conduisent à des désagréments pour les usagers, des dégradations

des voiries, mais aussi des pertes d'eau considérables, et préjudiciables dans un contexte de protection de la ressource en eau.

Ces fuites sont en partie dues au produit de traitement utilisé par le SIECCAO pour désinfecter son eau, le dioxyde de chlore, qui dégrade les canalisations d'eau potable. Dans ce contexte, le SIECCAO a décidé de changer de mode de désinfection de son eau potable, et de recourir désormais au chlore gazeux, procédé classique et le plus utilisé en France et dans le monde.

Ce changement de mode de désinfection se fera sans conséquence pour l'utilisateur. En termes de qualité sanitaire, l'eau du SIECCAO sera toujours conforme aux exigences légales. En outre, et dès lors que plusieurs points d'injection de chlore sont prévus sur le réseau, la concentration en chlore introduite à chaque point de chloration sera relativement faible de sorte qu'aucune gêne ne devrait se faire sentir.

C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons pour répondre à un questionnaire qui permettra au SIECCAO de mieux connaître ce qui est important pour vous concernant l'eau potable au sein de votre foyer. Ce questionnaire de satisfaction des usagers est à votre disposition à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

Vaccination à domicile avec Coordinov

Vous êtes dans l'incapacité totale de vous déplacer ? Vous avez plus de 50 ans et êtes une personne fragile avec des facteurs de risque et de comorbidités ? Vous avez plus de 75 ans ? Faites-vous vacciner à domicile avec Coordinov, la structure d'appui à la population et aux professionnels de santé du Val d'Oise, pour la coordination des parcours de santé complexes. Contactez le 01 30 32 33 85, avec l'accord de votre médecin traitant.

Implantation de la future prison à Belloy

Le mercredi 10 mars, les services de l'Etat ont informé le conseil municipal de Belloy-en-France de leur projet d'implanter sur la commune une maison d'arrêt de 700 places à proximité des établissements PAPREC. Pour préserver le cadre de vie rural du village et la tranquillité de ses habitants, le conseil municipal s'oppose fermement à cette décision unilatérale et a transmis une motion de retrait immédiat du projet à Monsieur le Garde des sceaux, Ministre de la Justice, à Monsieur le Préfet du Val d'Oise et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles. L'intérêt de l'implantation est pour le moment suspendue à la décision du garde des Sceaux.

Le Bus itinérant du C.I.A.S.

Besoin de conseils pour vos démarches administratives ? Retrouvez le CIAS sur rendez-vous les lundis 17 et 31 mai de 9h30 à 13h00 et de 13h45 à 16h30, sur la place de l'église d'Asnières-sur-Oise. Pour plus d'informations et prendre un rendez-vous : 06 43 60 03 32 / cias@c3pf.fr

Finances de la Communauté de Communes

Pour faire face au financement des très nombreuses compétences transférées par les communes à la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF) :

- Travaux et entretien des voiries communautaires
- Vidéo Protection
- Installation de la fibre dans tout le territoire
- Ramassage des dépôts sauvages
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Exploitation des bibliothèques du territoire
- Halte-garderie itinérantes et multi accueil
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations
- Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET)
- Etc....



Et assurer le développement du territoire tant en services qu'en équipements :

- Reconquête des friches industrielles
- Schéma vélo
- Aire de stationnement des gens du voyage

Le niveau actuel de Capacité d'Autofinancement (CAF) de la C3PF s'avérerait très largement insuffisant, alors que les charges des communes baissent par le jeu du transfert de charges.



Carnelle
Pays-de-France
Communauté de Communes

Sauf à rendre des compétences et des services aux communes et stopper le développement du territoire, la gouvernance de la C3PF n'avait d'autre choix que de proposer une augmentation des taux de la fiscalité additionnelle. C'est ainsi que le Conseil Communautaire qui s'est tenu le 24 mars 2021 a voté, à la majorité, une augmentation

des taux qui permettra de dégager 400 000 € de ressources fiscales complémentaires pour faire face aux engagements actuels et à venir.

À noter que les taux votés sont très largement inférieurs à ceux des Communautés de Communes de même strate et assurant bien moins de services et prestations.

Stop aux incivilités

Tenez votre chien en laisse

Suite à des faits d'une réelle gravité le week-end du 1er mai où une personne a été gravement mordue par un chien, nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et qu'ils doivent être tenus en laisse. Si l'animal est catégorisé, nous rappelons qu'il doit être bien déclaré comme chien dangereux et à jour sur le plan administratif. Par ailleurs, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

Prenez soin de notre village

Nous constatons régulièrement des dépôts sauvages de type matelas, chaises, caddies, près des dépôts d'apport volontaire du quartier de la Manufacture. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie. La commune avec l'accord du syndic facturera les enlèvements réalisés par les services techniques. Le montant se repercutera sur les charges des occupants.

Conseil Municipal Jeunes

Découvrez des premiers membres du CMJ de la commune :



De gauche à droite : Gabriel, Tao et Mathias

« Je me suis présenté comme candidat pour un acte de citoyenneté et aider la commune et ses habitants. Les projets qui me tiendraient le plus à cœur sont : aider les habitants et plus particulièrement les personnes âgées, faire construire une boîte à livre, faire le nettoyage du village et de sa nature, ainsi que mettre en place des pistes cyclables. »

TAO NHINGSAVATH--RENARD - 11 ans

« Je me suis présenté au CMJ pour proposer des projets et répondre aux problèmes des citoyens. Les projets qui me tiendraient le plus à cœur sont : la boîte à livre, la table de ping-pong, le terrain de badminton et des terrains pour les amateurs de sports. » Mathias OBER - 14 ans

« Je me suis présenté car je veux proposer mes idées et améliorer la ville. J'aimerais mettre en place une grande salle avec du matériel de sports et un côté culturel. »

Gabriel MOLINARO - 11 ans



Asnières-sur-Oise a son application mobile

L'application mobile « Asnières-sur-Oise » vous permet de :

- Recevoir les messages push pour toutes les urgences.
- Être informé des bons plans et événements.
- Participer à la vie de la commune via la rubrique « Signaler »
- Accéder à tous les services depuis votre smartphone

Disponible gratuitement sur l'AppStore et Google Play, cette application facilitera votre quotidien.

Asnières & Vous

L'ASVP au cœur du village : Notre nouvelle ASVP rejoint notre commune à partir du lundi 17 mai. Son bureau sera accessible au cœur du village, au 28 rue Pierre Brosollette (proche de l'entrée de l'école maternelle). Nous vous remercions de lui réserver votre meilleur accueil.

Accueil de loisirs 2021: Le centre de loisirs sera ouvert du 7 au 31 juillet. Les inscriptions seront bientôt ouvertes, sans augmentation de tarif.

Terrain Idrac : Des travaux d'élagage ont été réalisés sur le terrain Idrac afin de créer une traversée dans la forêt, du chemin de l'Orme jusqu'à la sortie du village en direction de Noisy. Il sera bientôt possible d'acheter le bois issu de la coupe des arbres au prix de 25 euros le stère. Une notification Push vous sera envoyée dès la disponibilité avec les conditions d'achat.

La chasse au trésor Asniéroise



La commune d'Asnières-sur-Oise compte 8 châteaux tous aussi atypiques les uns que les autres. Plutôt que de vous proposer une promenade "classique" autour de ces monuments, nous vous présentons une chasse au trésor qui fût concoctée par la rédaction

du Trait d'Union qui, nous en sommes sûrs, ravira petits et grands au travers des rues de notre beau village.

Cette promenade ludique vous permettra de découvrir notre commune sous de nouveaux angles, à la recherche d'indices afin de découvrir le mot de passe qui déblocuera votre trésor.

Le guide est disponible gratuitement à l'accueil de la mairie.



Rafraîchissement du portail et des grilles de la mairie.



Nouvel accès d'accueil plus pratique au périscolaire d'Asnières.



Entretien des portails et embellissement des cimetières d'Asnières et de Baillon.



Création d'un terrain de pétanque sur l'aire de jeux de Baillon.



Début de la campagne de dépollution visuelle, en supprimant les panneaux superflus de la commune.

Expressions directes

Bien Faire pour Bien Vivre Groupe majoritaire du conseil municipal

Les impôts locaux regroupent essentiellement la taxe d'habitation, payée par la personne qui occupe le logement, et la taxe foncière, payée par celui qui le possède. Ces impôts servent à financer le budget des collectivités locales, principalement les communes. L'équipe municipale a décidé, par délibération, de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux d'imposition des taxes locales inchangés. A la suite de la suppression arbitraire de la Taxe d'Habitation d'ici 2023, privant les communes de cette essentielle ressource fiscale, l'Etat, en compensation, a imposé aux départements de transférer aux communes la part départementale de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) perçu en 2020 sur leur territoire. Ce mécanisme fera augmenter le taux facial de la TFB mais au global, par le jeu de l'addition des deux taux (Département-Commune), le taux sera inchangé par rapport à 2020. Seule la valeur pourra varier par l'actualisation des bases. Il n'y a donc aucun impact sur l'avis d'imposition.

Un Village Uni Groupe minoritaire du conseil municipal

Nos Forêts et nos Bois Asnières-sur-Oise est recouverte par 7km² de Forêts et de bois. C'est 50% du territoire communal. A l'Est, le seul bois Bonnet couvre 3,5km² et au Sud, la commune bénéficie d'une grande partie de la forêt de Carnelle. Les propriétaires forestiers, publics ou privés, exercent une responsabilité considérable car la forêt est un Biome, constitutif d'un patrimoine environnemental commun, fragile, reçu en héritage des générations précédentes. Représentée par son Conseil Municipal, la commune fixe la politique de valorisation du patrimoine forestier communal qu'elle détient en propre. Elle joue également un rôle en participant à la réglementation des coupes et des reboisements en forêts privées. Parmi nos élus, deux ont reçu mission de contribuer aux échanges et au dialogue entre élus et acteurs forestiers régionaux. Dans le cadre des échanges au sein des communes du Parc Naturel Régional (PNR), Asnières a missionné Serge LOPEZ, issu de la majorité. Dans le cadre des échanges avec la Fédération nationale des Communes Forestières (FNCOFOR), Asnières a missionné Sandrine LENTZ, issue, une fois n'est pas coutume, des rangs de la minorité.